

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 2022-22

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 22 décembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 2022-22 décrétant les diverses taxes, impositions et compensations pour l'exercice financier 2023.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de la Ville dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 22^e jour du mois de décembre 2022.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière